



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDRE DU JOUR – Séance du 10 février 2014**

- 1 - **AFFAIRES SCOLAIRES** – Ecoles maternelles et élémentaires – Organisation du temps scolaire
- 2 - **AFFAIRES CULTURELLES** – Villes d'Art et d'Histoire – Demande de subvention à la DRAC
- 3 - **AFFAIRES CULTURELLES** – Musées – Inventaire et du récolement des collections - Demande de subvention à la DRAC
- 4 - **AFFAIRES CULTURELLES** – Travaux sur le rempart rue du Général de Gaulle – Demande de subvention à la DRAC
- 5 - **AFFAIRES CULTURELLES** – Travaux au Château-musée – Demande de subvention à la DRAC et à la Région Bretagne
- 6 - **URBANISME** - Maison du Département - Cession d'une partie de la parcelle communale AM n°302 au Département.
- 7 - **URBANISME** - Acquisition et cession à la SEM *Dinan Expansion* – rue Déroyer / rue Victor Schoelcher – Boulevard de l'Europe
- 8 - **URBANISME** - Cession d'une partie des parcelles AO n°729, 753 et 812 – Lotissement le Clos Saint-Jean
- 9 - **URBANISME** - Travaux de réfection d'enduit de l'immeuble sis 5 rue du Château - Demande de subvention de Mme GLATRE Sabrina
- 10 - **URBANISME** - Travaux de réfection de toiture de l'immeuble 3 rue Néel de la Vigne - Demande de subvention de Mme Isabelle MELET



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice** : 33

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°1 - OBJET / AFFAIRES SCOLAIRES - Ecoles maternelles et élémentaires - Organisation du temps scolaire.**

Rapporteur : Brigitte BALAY

Je vous rappelle qu'un décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, afin de diminuer le temps scolaire journalier pour les enfants. La nouvelle semaine scolaire se présente ainsi : classe le mercredi matin (3 heures) et réduction du temps de classe les 4 autres jours de la semaine avec la création d'un nouveau temps d'activités périscolaires (TAP) d'une durée totale de 3 heures par semaine. Ces TAP sont des temps facultatifs.

Par délibération en date du 21 février 2013, le Conseil Municipal avait opté pour la mise en place de cette réforme dans les écoles publiques de Dinan à la rentrée de septembre 2014. A DINAN, plus de 550 élèves sont scolarisés dans ces écoles.

Depuis le printemps 2013, nous avons entrepris une démarche de consultation des différents partenaires impliqués dans cette réforme :

- rencontres avec les directeurs des écoles publiques les 5 février et 16 mars 2013, au cours

desquelles les directeurs ont pu présenter les idées et les propositions d'organisation des équipes enseignantes ;

- rencontre avec les présidentes des associations de parents d'élèves le 5 février 2013 ;
- rencontre de parents d'élèves élus aux conseils d'écoles et des représentants des associations de parents d'élèves le 7 avril 2013 ;
- rencontre avec les inspecteurs de l'éducation nationale le 9 Mai 2013 ;
- rencontre avec les représentants des associations le 11 juillet 2013 ;
- consultation des élus lors de la commission des affaires scolaires du 4 octobre 2013 ;
- concertation des élus de l'ensemble de la CODI (3 réunions de travail) ;
- enquête réalisée auprès des familles (285 réponses) ;
- recensement des moyens et des compétences au sein des équipes d'animation de la ville ;
- échanges lors des conseils d'écoles depuis le début de l'année 2013 ;
- réunion d'information le 7 novembre 2013 avec des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Direction départementale de la cohésion sociale ;
- table ronde avec l'ensemble des enseignants des écoles publiques le 26 novembre 2013 ;
- constitution d'un comité de pilotage chargé de définir l'organisation des nouveaux rythmes scolaires qui s'est réuni les 18 novembre et 16 décembre 2013 ; ce comité est constitué des élus de la commission des affaires scolaires, des inspecteurs de l'éducation nationale et des enseignants, des parents d'élèves, de représentants du Centre Social, de la chargée de mission de la CODI, et du service enfance jeunesse de la ville ;
- réunion de travail avec l'ensemble du personnel du service enfance-jeunesse et affaires scolaires le 14 janvier 2014.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2013, le comité de pilotage, au vu de la large concertation qui a été menée auprès de tous les acteurs concernés par cette réforme, a présenté les propositions suivantes

- les cours seront dispensés de 8 heures 45 à 11 heures 45, puis de 13 heures 30 à 15 heures 45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que les mercredis de 8 heures 45 à 11 heures 45.

Les temps d'activités périscolaires(T.A.P), organisés par la ville, se dérouleront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 heures 45 à 16 heures 30.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7H30 à 8H45 Garderie Péri-scolaire	7H30 à 8H45 Garderie Péri-scolaire	7H30 à 8H45 Garderie Péri-scolaire	7H30 à 8H45 Garderie Péri-scolaire	7H30 à 8H45 Garderie Péri-scolaire
8H45-11H45 Classe	8H45-11H45 Classe	8H45-11H45 Classe	8H45-11H45 Classe	8H45-11H45 Classe
Pause Méridienne	Pause Méridienne	Départ des enfants  Possibilité d'accueil en après-midi, avec ou sans repas, avec ou sans transport, dans nos accueils de loisirs des REHORIES	Pause Méridienne	Pause Méridienne
Temps d'Activités Péri-scolaires	Temps d'Activités Péri-scolaires		Temps d'Activités Péri-scolaires	Temps d'Activités Péri-scolaires
Garderie Péri-scolaire	Garderie Péri-scolaire		Garderie Péri-scolaire	Garderie Péri-scolaire

- le temps d'activités péri-scolaires concerne les enfants scolarisés dans les 3 groupes scolaires publics de la Ville de DINAN ; la participation des enfants à ces activités nécessitera une inscription préalable ; les enfants inscrits devront être régulièrement présents à ces activités, qui s'organiseront autour de séquences d'une durée d'environ 6 semaines ; enfin, il ne sera pas demandé de participation financière aux familles ;
- un service de garderie péri-scolaire sera proposé le mercredi matin ;
- un service de transport sera organisé le mercredi midi pour transporter les enfants des écoles publiques vers les accueils de loisirs de la Ville où ils pourront être pris en charge pour le repas et pour l'après-midi ;
- enfin, la coordination de ce dispositif sera assurée par le Service Enfance-Jeunesse et des Affaires Scolaires de la ville de Dinan. Un bilan sera présenté au comité de pilotage en cours d'année.

Le montant estimatif de la dépense supplémentaire, pour l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires, s'élève pour la ville à environ 180 000 € par an.

L'aide de l'Etat, au titre du fond d'amorçage qui s'élève à 50 € par élève et par an, est renouvelée pour l'année scolaire 2014-2015. La Caisse d'Allocation Familiale participera aussi à hauteur de 54 € par élève et par an.

Les services de l'Education nationale demandent aux Communes concernées de se prononcer sur ces nouveaux rythmes scolaires applicables à la rentrée scolaire de septembre prochain.

\*

\* \*

Il vous est ainsi proposé d'arrêter la nouvelle organisation des rythmes scolaires, qui sera appliquée à la rentrée de septembre 2014 dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Dinan, telle qu'elle est présentée.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 21 voix POUR** (M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, Mme GUILLEMOT, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. LEMOINE, Mme CRENIER) **6 voix CONTRE** (M. FORGET, M. GINGUENE, Mme LESTIEN, M. GODIN Mme LAISNE et Mme MEUNIER) **et 3 abstentions** (M. MALLET, M. LE GUIFFANT, M. LE HO) ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°2 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Villes d'Art et d'Histoire - Demande de subvention à la DRAC**

Rapporteur : Mme PARIS

La convention *Ville d'art et d'histoire*, signée avec l'Etat, engage la Ville de Dinan à mettre en place un programme d'actions de mise en valeur de son patrimoine et de sensibilisation.

Ces actions se font en direction des visiteurs, des habitants et du jeune public (en temps scolaire et hors temps scolaire). Cette politique en faveur d'une meilleure connaissance du patrimoine nécessite du personnel qualifié (un animateur de l'architecture et du patrimoine pour la conception des actions et des guides conférenciers pour l'animation) ainsi que des moyens de fonctionnement.

En contrepartie, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture, relayée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) alloue annuellement une subvention au vu des actions programmées.

En 2013, la Ville de Dinan a multiplié les actions de promotion et de valorisation de son patrimoine, dont les plus notables ont été :

- le cycle de conférences, *Dinan et la guerre de Cent Ans* ;

- les visites contées et théâtralisées ;
- l'exposition temporaire, *Laissez-vous conter le port de Dinan* ;
- la publication de l'ouvrage, *Laissez-vous conter Dinan, le Livre*.

En parallèle, la Ville de Dinan a publié un certain nombre de documents chartés *Ville d'art et d'histoire*, à destination de différents publics.

En 2014, nous souhaiterions poursuivre cette politique de communication et de valorisation de notre patrimoine.

Au regard des projets de Dinan pour 2014, nous souhaiterions demander à la DRAC une subvention de 15 000 euros. Il faut préciser que les éventuelles subventions que la DRAC peut allouer pour des opérations ponctuelles telles que les classes du patrimoine, viennent en complément.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 19 novembre 2013.

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, pour un montant de 15 000 euros dans le cadre du programme *Ville d'art et d'histoire* pour l'année 2014.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 3 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°3 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Musées - Inventaire et récolement des collections**  
**-Demande de subvention à la DRAC**

Rapporteur : Yahn LE GUIFFANT

Depuis 2009, la Ville de Dinan mène une politique d'inventaire et de récolement des collections du Château-musée. Rappelons que ce travail sur les collections est une obligation que la Direction des Musées de France impose à tous les établissements labélisés *Musées de France*.

Indépendamment de l'obligation légale, ce récolement nous permet également :

- d'accroître la connaissance historique et artistique de nos collections
- de procéder à la conservation préventive et à la restauration de nos œuvres
- de mener une politique active d'expositions temporaires
- de poser les bases d'un futur Projet Scientifique et Culturel

Avec le soutien financier de l'Etat, la Ville de Dinan a recruté une chargée de mission pour assurer le



récolement des collections.

Dans le cadre du programme de restauration des collections du Château-musée, la Direction des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) nous a indiqué qu'elle pouvait nous apporter, pour l'année 2014, un soutien financier de 10 000 €, afin de nous permettre de poursuivre l'inventaire et le récolement des collections du musée.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 19 novembre 2013.

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, pour un montant de 10 000 euros, au titre de l'inventaire et du récolement des collections du musée.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 4 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice** : 33

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°4 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Travaux sur le rempart rue du Général de Gaulle - Demande de subvention à la DRAC**

Rapporteur : Cécile PARIS

En 2013, la Ville de Dinan a souhaité confier à un Architecte en Chef des Monuments Historiques une étude de restauration du rempart portant sur 300 mètres linéaires dans le prolongement de la partie restaurée entre 2007 et 2010, promenade de la duchesse Anne. Cela concerne le rempart de la rue du Général de Gaulle qui est actuellement recouvert d'un filet.

Une consultation publique a ainsi été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la réalisation d'un diagnostic sanitaire du monument ainsi que la réalisation d'un projet de restauration incluant une estimation chiffrée ainsi que des propositions de phasages de travaux.

Parmi les 4 propositions reçues, celle de Mr Christophe Batard, Architecte en Chef des Monuments Historiques a été retenue, pour un montant d'honoraires de 22 875 € HT. Un montant pour les études géotechniques est également provisionné, à hauteur de 10 000€ HT. Le montant prévisionnel de cette étude est donc de 32 875€ HT.

Pour nous aider dans le financement de cette étude, il nous est possible de solliciter la participation de la

Direction des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) pour un montant s'élevant à 50% du montant HT du coût de l'étude, soit 16 437,5€ HT.

La Région Bretagne peut également nous aider à hauteur de 20% dans le financement de cette étude sachant que la participation n'interviendra qu'au moment de la présentation du plan de financement de la première tranche de restauration.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 23 janvier 2014.

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, pour un montant s'élevant à 50% du coût de cette étude soit 16 437,50 € et d'informer la Région de la commande de cette étude, en vue d'une subvention ultérieure.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 5 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°5 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Travaux au Château-musée - Demande de subvention à la DRAC et à la Région Bretagne**

Rapporteur : Cécile PARIS

En 2013, un certain nombre de désordres structurels ont été constatés sur les maçonneries extérieures du Château-musée de Dinan.

Ceux-ci nécessiteraient la réalisation des travaux suivants:

- la reprise du linteau de la porte d'accès de la Tour Coëtquen ;
- la reprise de maçonneries en tête de mur sur les courtines ;
- la réfection de l'étanchéité ainsi que la mise aux normes de la terrasse de la tour Coëtquen.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Christophe Batard, Architecte en Chef des Monuments Historiques, afin qu'il établisse un projet de restauration et suive l'exécution des travaux. Le montant de ses honoraires s'élève à 15 000,00€ HT.

Ces opérations relevant de l'entretien des monuments historiques, nous pouvons solliciter une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50% du montant HT de l'opération.

La Région Bretagne peut également nous aider à hauteur de 20% du montant des travaux HT.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 23 janvier 2014.

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, au taux de 50% du montant HT de l'opération et la Région Bretagne pour un montant s'élevant à 20%.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 6 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice** : 33

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°6 - OBJET/ URBANISME - Maison du Département - Cession d'une partie de la parcelle communale AM n°302 au Département.**

Rapporteur : Françoise ILLES

Par arrêté en date du 13 septembre 2013, le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor a obtenu l'autorisation d'effectuer des travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'immeuble abritant la Maison du Département, sis 7 rue Victor Schoelcher à Dinan. Le projet prévoit notamment l'aménagement d'une rampe d'accès et d'un porche à l'extérieur de l'immeuble afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ces modifications extérieures empiètent sur la parcelle AM n°302 appartenant à la ville de Dinan.

Ces éléments d'infrastructures à aménager sur le domaine public doivent être intégrés dans la propriété du Département, après un redécoupage foncier.

Le Président du Conseil Général, par courrier en date du 11 décembre 2013, demande l'acquisition d'une partie de la parcelle AM n°302, en y joignant un projet de division parcellaire.

La surface concernée par cette cession est d'environ 53 m<sup>2</sup>.

Les Domaines ont estimé ce terrain à 50,00 €.

\*

\* \*

Vu l'avis des Domaines en date du 27 janvier 2014,

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 28 janvier 2014,

Il vous est proposé :

1. de déclasser du domaine public communal ce terrain d'environ 53 m<sup>2</sup>, à prendre dans la parcelle cadastrée section AM n° 302 ;
2. de céder au Département ce terrain au prix total de 50€.
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente qui sera réalisé en la forme administrative, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 7 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M, LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°7 - URBANISME - Acquisition et cession à la SEM Dinan Expansion - rue Déroyer / rue Victor Schoelcher - Boulevard de l'Europe**

Rapporteur : Françoise ILLES

La SEM *Dinan Expansion* est propriétaire de la parcelle cadastrée AM n° 378, située 1 boulevard de l'Europe. Elle souhaite en céder une partie à la ville pour une surface d'environ 118 m<sup>2</sup>. Celle-ci pourrait y réaliser un aménagement paysager.

La SEM sollicite par ailleurs la ville pour acquérir un terrain, situé sur le domaine public, actuellement à usage d'espaces verts, situé entre la rue Victor Schoelcher, le boulevard de l'Europe et la rue Déroyer, au droit de la parcelle cadastrée section AM n° 377 (lot 9).

En devenant propriétaire de ce terrain, la SEM pourrait créer des places de stationnement nécessaires pour le lot 9. Cet aménagement de places de stationnement serait réalisé dans la continuité et en cohérence avec les aménagements déjà existants.

La surface concernée par cette cession est d'environ 114 m<sup>2</sup>. Il est classé en zone inconstructible au Plan local d'urbanisme.

Les Domaines ont estimé ce terrain à 1 € le m<sup>2</sup>.



\*

\* \*

Vu l'avis des Domaines en date du 27 janvier 2014,

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 28 janvier 2014,

Il vous est proposé :

1. d'acquérir une partie de la parcelle AM n°378, d'une contenance de 118 m<sup>2</sup>, appartenant à la SEM *Dinan Expansion* pour le prix de 118 € ;
2. de décider le déclassement du domaine public communal du terrain de 114 m<sup>2</sup>, situé au droit de la parcelle AM n°377, situé entre la rue Victor Schoelcher, le boulevard de l'Europe et la rue Déroyer au droit de la parcelle cadastrée section AM n° 377 (lot 9) ;
3. de céder ce terrain à la SEM *Dinan Expansion* au prix de 114 €.
4. d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu en l'étude de Maître VILLIN, notaire à Dinan, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge de la SEM *Dinan Expansion*.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 8 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice** : 33

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°8 - OBJET/ URBANISME - Cession d'une partie des parcelles AO n°729, 753 et 812 -  
Lotissement le Clos Saint-Jean**

Rapporteur : Françoise ILLES

M. Franck DIJOUX et Mme Cécile GUICHARD sont propriétaires de la maison sise 9 rue André Maire à Dinan. Elle est cadastrée section AO n° 790 et 803.

Par courrier en date du 6 décembre 2013, ils sollicitent l'acquisition d'une partie des parcelles AO n°729, 753 et 812, appartenant à la Ville de Dinan.

Il s'agit d'une partie d'un terrain délaissé faisant partie du domaine privé de la ville et qui n'est pas constructible. Il permettra de donner une forme régulière à leur terrain et de l'agrandir pour un usage de jardin. Ce terrain est en pente et actuellement remblayé.

La surface concernée par cette cession est d'environ 230 m<sup>2</sup>.

Les Domaines ont estimé ce terrain à 4 000,00 €, avec une marge de négociation de 10%.

\*

\* \*

Vu l'avis des Domaines en date du 27 janvier 2014,

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 28 janvier 2014,

Il vous est proposé de :

1. céder à M.DIJOUX et à Mme GUICHARD une partie des parcelles AO n°729, n°753 et n°812, pour une surface d'environ 230 m<sup>2</sup> au prix de 3 600,00 € ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu en l'étude de Maître VILLIN, notaire à Dinan, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 9 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°9 - OBJET/ URBANISME - Travaux de réfection d'enduit de l'immeuble sis 5 rue du Château - Demande de subvention de Mme GLATRE Sabrina**

Rapporteur : Françoise ILLES

L'immeuble sis 5 rue du Château est situé dans le périmètre du secteur sauvegardé. Il y est répertorié comme *immeuble à conserver et à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits.*

Par arrêté municipal en date du 6 janvier 2014, Mme Sabrina GLATRE, propriétaire de cet immeuble, a obtenu l'autorisation de réaliser des travaux de réfection des enduits extérieurs du bâtiment.

Par courrier en date du 24 octobre 2013, elle sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant de cette opération s'élève à 40 002,52 € T.T.C (Entreprise Beauvils de St Carné).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 4000 €).

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 15% du montant des travaux, plafonné à 1 524 €.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 28 janvier 2014.

Il vous est proposé d'accorder à Mme GLATRE une subvention s'élevant à la somme de 1524 € (mille cinq cent vingt quatre euros).

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 29 voix pour** (M. BENOIT, M, LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, Mme GUILLEMOT, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, Mme CRENIER, Mme LAISNE) **et 1 abstention** (M. GINGUENE) cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT



Affaire n° 10 à l'ordre du jour

Année 2014

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quatorze, le 10 février**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
**Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. BENOIT, M. LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, M. GINGUENE, Mme CRENIER.

**ETAIENT EXCUSES** : M. FEST, Mme GUILLEMOT (Pouvoir M. LECHIEN), Mme LAISNE (pouvoir Mme MEUNIER)

**ETAIENT ABSENTS** : M. HENRY, Mme SCHERFLING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MONNIER

\*

\* \*

**Affaire n°10 - OBJET/ URBANISME - Travaux de réfection de toiture de l'immeuble 3 rue Néel de la Vigne - Demande de subvention de Mme Isabelle MELET**

Rapporteur : Françoise ILLES

L'immeuble sis 3 rue Néel de la Vigne est situé dans le périmètre du secteur sauvegardé. Il y est répertorié comme « *immeuble à conserver et à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits* ».

Par arrêté municipal en date du 10 décembre 2013, Mme MELET a obtenu une autorisation pour une réfection de la toiture de l'immeuble.

Par courrier en date du 4 octobre 2013, elle sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant de cette opération s'élève à 31 216,29 € T.T.C (Entreprise Degaraby-Levacher de Dinan).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 3 121 €).

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 15% du montant des travaux, plafonné à 1 524 €.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 28 janvier 2014 :

Il vous est proposé d'accorder à Mme MELET une subvention s'élevant à la somme de 1 524 € (mille cinq cent vingt quatre euros).

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 29 voix pour** (M. BENOIT, M, LECHIEN, Mme ILLES, Mme CAZUGUEL, M. MALLET, Mme BALAY, M. BAJOT, Mme CASSANY, M. LAPLANCHE, M. LEGUIFFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme PARIS, M. LE HO, Mme HUON, M. ORHANT, M. DERU, Mme DABIN-MARIE, Mme GUILLEMOT, M. LE GALL, M. MONNIER, M. HEURTEL, Mme CORMIER, M. GODIN, Mme LESTIEN, M FORGET, Mme MEUNIER, M. LEMOINE, Mme CRENIER, Mme LAISNE) **et 1 abstention** (M. GINGUENE) cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
René BENOIT